

La Présidente de la FNDT
Madame Emmanuelle CORDIER
Vitray en Beauce, 05 mars 2026

Vitray-en-Beauce, le 5 mars 2026

Monsieur Philippe TABAROT
Ministre des Transports
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Par courriel.

Objet : Facturation électronique versus changement des compteurs horo-kilométrique des véhicules de taxi.

Monsieur le Ministre Philippe TABAROT,

Par la présente, nous tenons à vous faire part d'une sérieuse difficulté à venir concernant la question d'une refonte du dispositif de la facturation électronique et de la conformité de nos compteurs horo-kilométrique actuellement en service.

En effet à ce stade et sans que nous en soyons informés, de quelque manière que ce soit, la question de l'application du nouveau dispositif de facturation dématérialisée, à partir de septembre 2026 pose question au regard de notre dispositif spécifique lié aux compteurs horo-kilométrique agréés de nos véhicules.

Nous n'avons eu aucune information des services de Bercy, ni de la part de la DGITM en ce domaine. Cependant, nos installateurs/équipementiers nous font états d'une possible non-conformité de nos compteurs horo-kilométrique actuels à partir de septembre 2026, ou septembre 2027 au plus tard deuxième partie liée aux obligations de facturation dématérialisée entrante et sortante.

La résultante serait une obligation de changement de compteur horo-kilométrique pour chaque véhicule, soit une facture prévisible à minima de +/- 3 000 euros.

Si tel devait être le cas, la profession serait dans l'incapacité de pouvoir absorber une telle imposition relevant du fait du prince, nonobstant la situation économique de nos entreprises vacillantes, du fait des nouvelles règles du transport de malade assis auxquelles se superpose un tassement net de l'activité propre du taxi.

Au surplus, si tel devait être le cas, se pose la question du silence de nos administrations en ce domaine, sachant que la dernière réunion avec les services de Bercy, à ce titre remonte au 10 décembre 2024 sans que les réunions d'échanges prévues lors de celles-ci se soient tenues.

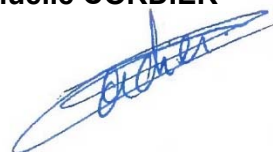
Au vu de la gravité de l'enjeu, pour notre profession, cher Ministre des Transports, pouvez-vous nous assurer que le changement de compteur horokilométrique n'est pas à l'ordre du jour ; qu'en toute hypothèse, si celui-ci devait advenir, il ne serait pas à la charge de nos artisans et entreprises. Enfin pouvez vous donner instruction aux services concernés de bien vouloir nous tenir informés et de bien vouloir nous consulter avant toutes mesures en ce domaine.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement au titre de vos missions, ainsi que de vos lignes directrices, comme vous avez su nous le démontrer.

Recevez Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente
Madame Emmanuelle CORDIER

Copie : DG/DST- DGITM



Affiliée à la CPME: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises.

Siège social : 38 rue de Chartres 28360 VITRAY EN BEAUCE

Contact : 06 09 87 29 18 – Siret : 508 617 875 00036 - <http://www.fndt.fr> - Email : infocontactfndt@orange.fr